



**Boules - Pétanque**  
**Golf**  
**Gymnastique – Yoga**  
**Nautisme – Voile**  
**Tennis de table**  
**Plongée**

**54, rue des Aciéries**  
**42000 – SAINT-ETIENNE**  
**Tél. 04 77 92 06 60**

SAINT-ETIENNE : le 30 janvier 2024

OBJET : Bilan saison 2023 / budget 2024

Présents : BER CET, CHARTOIRE, FAVARD, GRATALOUP, MONTCHAMP, ARNAUD.R  
PECEL, PERIFEL, MONDON, FAYARD, PERIFEL, PHILIPPON, LOISEAU, TERRAND

Excusés : MUNOZ / BARLAS

Absents : MARTIN / BARLAS / ARNAUD.C

La présidente présente ses vœux pour 2024 et une bonne année sportive à tous.

### **ACIVITES 2023 DES SECTIONS**

#### **GOLF :**

46 adhérents, 35 AD et OD et 11 extérieurs.

9 réunions de bureau avec compte rendu adressé à tous les adhérents.

4 rencontres inter CMCAS

Challenge de l'amitié, disputé entre les sections Golf d'Auvergne et du GEOSE Golf

Championnats de Ligue par équipes, départementaux et régionaux.

Coupe de la ligue.

Coupe de la Loire organisée avec l'ASPTT. Le GEOSE Golf l'a remportée en 2023

3 sorties ouvertes à tous les adhérents.

Les entrainements pour débutants et en perfectionnement sont assurés bénévolement par Lân N'GUYEN, adhérent à la section Golf.

#### **VOILE :**

Stages théoriques : 6 séances de 2 heures – 3 stagiaires dont 2 extérieurs

Stage pratique 4 participants

Location de bateaux pour croisières : 6 semaines + 5 fois 4 jours. Coût 15400€

#### **BOULES (GEOSE) :**

52 adhérents OD et AD et 31 extérieurs.

Organisation de 3 animations avec concours ;

Participation au Championnat de France

4 concours de boules de bon niveau.

Ecole des jeunes.

### **TENNIS DE TABLE :**

19 adhérents. .5 OD et AD et 14 extérieurs.

Activité loisirs le lundi et le mercredi au Stade Civier.

Compétitions : 2 équipes FFTT : 1 équipe en départemental et 1 équipe en D3

Les compétitions se déroulent au gymnase de Beaulieu.

### **GYM :**

16 adhérents dont 6 extérieurs

Le groupe est composé de retraitées. L'éclatement des lieux de travail et les activités proposées dans les communes sont sans doute une des causes de cette perte d'effectif.

L'animatrice est en congé maternité. Il y a une remplaçante, ce qui entraîne une augmentation du montant des cours.

### **YOGA :**

12 adhérents.

Une partie de la saison 2023 n'a pas été assurée. L'animatrice étant indisponible.

### **CYCLOS :**

7 adhérents, 1 extérieur. Le 23 septembre nous avons fêté le 50ème anniversaire de la section.

Malgré l'information (affiche, article journal de la CMCAS (info sur le site) cette journée s'est déroulée en petit comité, Richard ARNAUD représentait la CMCAS.

Compte tenu de cette situation, il n'y aura pas de renouvellement d'affiliation à la FFCT et la section disparaît du GEOSE.

### **PLONGEE :**

11 adhérents 7 (OD et YD) 4 extérieurs.

Partenariat avec le club de Saint Etienne CSPSM.

2 adhérents sont en perfectionnement (MARSEILLE)

Formation secouristes 1 fois par an (4 plongées)

Epreuve des bouteilles

Remise à niveau du matériel

3 moniteurs

Le président et le trésorier de la CMCAS nous informent des restrictions budgétaires.

Des arbitrages devront être faits pour attribuer les subventions (pour l'ensemble des activités de la CMCAS.

### **En pièces jointes : -**

- **Le bilan financier 2023 /le budget prévisionnel 2024**
- **Le règlement intérieur (les points modifiés sont en rouge)**
- **La fiche pour « Etat de frais »**

**La Présidente**

**Le Trésorier**

**Le secrétaire**

E. PERIFEL

R. GRATALOUP

G. CHARTOIRE

## GEOSE : BILAN FINANCIER 2023

Libellé	Débit	Crédit
Subvention versée par CMCAS Loire au GEOSE	0,00 €	15 700,00 €
Versement subventions par GEOSE aux sections	17 590,00 €	0,00 €
Cotisations adhérents GEOSE	0,00 €	3 046,00 €
Frais bancaires CELDA	268,64 €	52,35 €
Autres opérations	0,00 €	27,82 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 858,64 €</b>	<b>18 826,17 €</b>
<b>SOLDE au 31/12/2023</b>		<b>967,53 €</b>

## GEOSE BUDGET PREVISIONNEL 2024 : demande de subvention des sections

Sections	Dépenses	Recettes	Subventions calculées		Demandes sections Subventions GEOSE	
Boules - Pétanque	11 328,00	8 828,00	2 500,00	22,07%	2 500,00	22,07%
Golf	42 247,00	33 825,00	8 422,00	19,94%	8 000,00	18,94%
Gym - Yoga	4 446,00	3 422,00	1 024,00	23,03%	1 050,00	23,62%
Nautisme - Voile	21 877,00	19 950,00	1 927,00	8,81%	2 000,00	9,14%
Plongée (*)	7 530,00	5 120,00	2 410,00	32,01%	2 400,00	31,87%
Tennis de table (*)	4 318,00	3 068,00	1 250,00	28,95%	1 250,00	28,95%
<b>Total</b>	<b>91 646,00</b>	<b>74 213,00</b>	<b>17 533,00</b>	<b>19,13%</b>	<b>17 200,00</b>	<b>18,77%</b>

(\*) : chiffres modifiés par rapport à la demande initiale suite à des entretiens avec les sections Plongée et Tennis de table

GEOSE : demande subvention à la CMCAS			Adhésions des sections	
Désignations	Dépenses	Recettes	Sections	Montant
Dépenses Sections	91 646 €		Boules - Pétanque	1 328,00
Recettes Sections		74 213 €	Golf (**)	412,00
Frais bancaires GEOSE	180 €		Gym - Yoga	350,00
Autres frais GEOSE	200 €		Plongée	194,00
<b>Cotisations</b>		<b>3 052 €</b>	Tennis de table	268,00
<b>Total</b>	<b>92 026,00</b>	<b>77 265 €</b>	Voile	500,00
	Subvention calculée	14 861 €	<b>Montant total</b>	<b>3 052,00</b>
	<b>Subvention accordée</b>	<b>14 390 €</b>	(**) Baisse des adhérents et adhésion réglée dans d'autres sections (initialement 560,00 €).	
	<b>Ecart</b>	<b>571 €</b>		

## ANNEXE 2 : Règlement intérieur



54, rue des Aciéries  
42000 – SAINT-ETIENNE  
Tél. 04 77 92 06 60

Boules - Pétanque  
Golf  
Gymnastique – Yoga  
Nautisme - Voile  
Tennis de table  
Plongée

# REGLEMENT INTERIEUR GAZ-ELEC OMNISPORTS DE SAINT-ETIENNE

Ce règlement s'applique à toutes les sections sportives du GEOSE, adhérentes à une fédération.

Abréviations utilisées :

CD : Comité Directeur  
GEOSE : Gaz-Elec Omnisports de Saint-Etienne

## 1. Composition du Comité Directeur

### ▪ Membres de droit désignés par les organisations syndicales siégeant au C.A. de la CMCAS Loire :

- Syndicat CGT : Richard ARNAUD, Simon LOISEAU, ?
- Syndicat CFDT : Gérard CHARTOIRE
- Syndicat FO : ?
- Syndicat CFE – CGC : Eric MONDON

### ▪ Présidents(es) et trésoriers(ères) des sections adhérentes au GEOSE :

- **Boules**
  - Président : Michel PHILIPPON
  - Trésorier : Alain PECEL
- **Golf**
  - Président : René GRATALOUP
  - Trésorier : Jean-Louis TERRAND
- **Gym -Yoga**
  - Présidente : Elise PERIFEL
  - Trésorière : Elise PERIFEL
- **Plongée**
  - Président : Christophe MONTCHAMP
  - Trésorier : Thierry BERCET
- **Tennis de table**
  - Président : René FAVARD
  - Trésorier : Gilles MUNOZ
- **Voile**
  - Président : Serge FAYARD
  - Trésorier : Thierry BERCET

Les Présidents et les trésoriers des sections devront participer aux réunions semestrielles.

## 2. Bureau du Comité Directeur, élu lors des élections CMCAS :

- Présidente : Elise PERIFEL
- Vice-Président : Serge FAYARD
- Secrétaire : Gérard CHARTOIRE
- Secrétaire adjoint : Paul BARLAS
- Trésorier : René GRATALOU
- Trésorier adjoint : ?

## 3. Représentant auprès des fédérations

Le représentant auprès des fédérations est le Président du GEOSE.

### Représentant permanent auprès de la Fédération française de Golf

Par exception aux pouvoirs généraux du Président de l'association, le président déclare auprès de la FFGolf que le président de la section Golf du GEOSE, Monsieur René GRATALOU, et licencié à la FFGolf, sera le représentant permanent auprès de la FFGolf. Il représentera l'association pour participer à toutes les AG fédérales nationales, régionales et départementales pour la discipline golf. Il recevra les convocations et sera habilité à voter au nom et pour le compte de l'association. Il pourra voter directement en participant aux assemblées ou voter par correspondance ou désigner un autre membre de l'association section golf licencié au sein de la section golf.

## 4. Adhérents

Chaque section devra élire un bureau comprenant un président, un secrétaire et un trésorier. Le cumul des fonctions est autorisé.

Tous les participants devront être licenciés, hormis les membres bénévoles.

Une liste de tous les adhérents devra être tenue et sera transmise au CD avec la demande de budget.

Les sportifs extérieurs à nos établissements sont acceptés. Leur nombre ne devra pas toutefois dépasser 50% des effectifs de chaque section.

Si un dépassement est constaté dans une section, le bureau du GEOSE rencontrera les responsables de la section concernée pour traiter ce problème avec eux et trouver une solution.

## 5. Budget

### a. Cotisation annuelle

Le CD fixe le montant de la cotisation annuelle en septembre, après les décisions du C.A. de la CMCAS.

### b. Demandes budgétaires des sections

Les sections transmettent au bureau du CD début octobre :

- Le programme prévisionnel annuel de leurs activités, compétitions, finales, initiations découverte, manifestations...
- Leur demande budgétaire. Elle ne peut pas dépasser 25 % des dépenses, règle fixée par le C.A. de la CMCAS.

- Le bureau du GEOSE recense les demandes budgétaires des sections. Elles sont vérifiées et contrôlées par la présidente et le trésorier.
- Une réunion du CD valide la demande globale de la subvention du GEOSE qui transmet celle-ci au C.A. de la CMCAS (mi-octobre).

**c. Attribution budgétaire aux sections**

Une fois connue la subvention accordée par le C.A. de la CMCAS, le Comité Directeur se réunit pour arrêter le budget de chaque section.

**d. Contrôle et suivi des budgets**

Chaque dépense fera l'objet d'une fiche d'état de frais (Annexe 1)

Un point budgétaire semestriel sera fait.

Le bilan financier annuel sera transmis à la présidente et au trésorier du GEOSE

## **6. Finances**

Le GEOSE ouvre un compte central à la Caisse d'Epargne et il sera ouvert un sous-compte pour chaque section.

Coordonnées de la banque :

Caisse d'Epargne Loire – Drôme – Ardèche

35, rue Pierre et Dominique Ponchardier - Saint-Etienne - 42012 Cedex 2.

Seuls deux personnes, le(a) trésorier(ère) et le(a) président(e), seront habilités pour effectuer des opérations.

Le trésorier du GEOSE devra présenter la demande budgétaire à la CMCAS Loire en octobre pour l'année N+1.

L'exercice budgétaire du GEOSE correspond à celui de la CMCAS Loire.

Le CD fait approvisionner le compte GEOSE au prorata de l'attribution budgétaire de la CMCAS.

Le présent règlement intérieur est adopté, en assemblée générale du GEOSE à Saint-Etienne, le mardi 20 janvier 2024.

## **7. Communication**

Le GEOSE et les sections s'engagent à faire paraître des articles dans l'Encas42 pour faire connaître leurs activités.

**Présidente**  
Elise PERIFEL

**Trésorier**  
René GRATALOU

**Secrétaire**  
Gérard CHARTOIRE

